

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 23 JUILLET 2020 à 17h00**

Date de convocation : 16 juillet mois 2020

<b>Délibération</b>
<b>N°C2020_92</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>75</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>72</b>
Pour :	72
Contre :	0
Abstention :	3

**SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume**

**PRESENTS :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; MOULY Didier ;

**EXCUSES :** RIVEL Jean-Luc ;

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ALDEBERT Didier (délibération N°C2020\_129 et N°C2020\_130) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020\_123) ; MOULY Didier (de la délibération N°C2020\_85 à C2020\_94) ;

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BASTIE Yves ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; IBANES Alexandra ; LAUR Gilles ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ; VICO Alain ;

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : FINANCES - Compte Administratif 2019 : Budget Autorisation Droit des Sols**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L 1612-20, L 2121-14, L 2121-31, D 2343-5,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe autorisation du droit des sols de la Communauté d'Agglomération,

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le président de la communauté d'agglomération sur la base des actes budgétaires successifs (budget primitif unique, décisions modificatives). Il permet de comparer les réalisations aux prévisions, détermine les résultats et les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il est accompagné de documents annexes et d'une note explicative de synthèse.

## N°C2020\_92

**Considérant** que les résultats du compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Narbonne Agglomération coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

**Considérant** le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur et arrêté comme suit, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget Autorisations du Droit des Sols

**Considérant** que le présent rapport incluant la note explicative de synthèse susvisée commune à tous les budgets, le document budgétaire et ses annexes a été adressé aux membres du conseil communautaire en même temps que la convocation individuelle,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Juillet 2020 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur municipal,

Étant précisé que Monsieur le Président se retire au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T,

En €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1		36 372.17		8 064.87
Opérations de l'exercice	134 239.58	105 944.50	0.00	2 873.71
Résultats de l'exercice	28 295.08			2 873.71
Résultat de clôture		8 077.09		10 938.58
Restes à Réaliser				
Résultats Cumulés		8 077.09		10 938.58

### Par 72 voix pour et 3 abstentions, le Conseil décide :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme ci-dessus,
- De constater l'identité des renseignements portés au compte administratif avec ceux mentionnés au compte de gestion du Trésorier Principal,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Compte administratif 2019

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 7/8/2020  
et de sa publication  
le : 7/8/2020**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

